

AVIS PUBLIC
n° 07 du 10/08/2026

Attribution d'un service d'assistance technique spécialisée, de coordination, de suivi, de gestion administrative et financière, d'appui aux systèmes d'information du Programme et de rapportage des activités relevant du Consorzio Plemmirio dans le cadre du Projet CLIMED - Code Projet A1-2.4-198 - CUP B39I25000580006, au titre du Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

CUP: B39I25000580006

CIG: sera acquis lors de la procédure d'attribution via la plateforme MePA, conformément à la réglementation en vigueur.

Montant de référence de l'attribution: 31 223,00 € hors TVA.

PRÉAMBULE

Le Consorzio Plemmirio, organisme gestionnaire de l'Aire Marine Protégée du Plemmirio, en qualité de partenaire du projet CLIMED « Impacts du changement climatique sur l'habitat marin endémique dans les écosystèmes côtiers et insulaires méditerranéens: compréhension et stratégies d'atténuation », financé dans le cadre du Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027, entend confier un service spécialisé d'assistance technique destiné à soutenir les activités de coordination, de suivi, de gestion administrative et financière, de contrôle administratif et comptable ainsi que de rapportage du projet.

Cette mission est nécessaire afin de garantir la bonne exécution des activités du projet, le respect des délais et des obligations prévus par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027, l'atteinte des objectifs, des réalisations (outputs) et des livrables relevant du Consorzio Plemmirio, ainsi que la bonne gestion administrative, financière et comptable des ressources attribuées dans le cadre du projet CLIMED.

Le titulaire devra assurer un soutien technique spécialisé continu au Responsable Unique du Projet (RUP) ainsi qu'aux services de l'Organisme dans les activités de suivi physique, procédural et financier, dans la gestion des relations avec le Chef de File (Lead Partner), les organismes de gestion du Programme et les autres partenaires du projet, ainsi que dans la préparation de la documentation administrative, technique et financière nécessaire à la bonne mise en œuvre du projet et à la gestion des plateformes de suivi et de rapportage prévues par le Programme.

L'attribution du service sera effectuée conformément à l'article 50, paragraphe 1, lettre b), du Décret législatif italien n° 36/2023 et modifications ultérieures, s'agissant d'un service dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Afin de garantir le respect des principes de transparence, de concurrence, de publicité, d'efficacité, d'impartialité, de proportionnalité et de rotation, le Consorzio Plemmirio procède à la publication du présent Avis public en vue de recueillir et d'évaluer de manière comparative les offres présentées par des opérateurs économiques possédant une expérience et des qualifications adéquates dans les domaines couverts par le présent marché.

L'opérateur économique attributaire sera sélectionné sur la base du critère de l'offre économiquement la plus avantageuse selon le meilleur rapport qualité/prix. L'attribution sera ensuite finalisée par l'intermédiaire du Marché Électronique de l'Administration Publique italienne (MePA) de Consip S.p.A., conformément à la réglementation applicable.

Le présent Avis définit les modalités de participation, les conditions requises, les prestations faisant l'objet de l'attribution, les critères d'évaluation des offres ainsi que les conditions d'exécution du service.

OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture d'un service d'assistance technique spécialisée, de coordination, de suivi, de gestion administrative, de gestion financière et de rapportage des activités relevant du Consorzio Plemmirio dans le cadre du projet CLIMED « Impacts du changement climatique sur l'habitat marin endémique dans les écosystèmes côtiers et insulaires méditerranéens: compréhension et stratégies d'atténuation », financé par le Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

Le service vise à garantir la correcte mise en œuvre des activités du projet ainsi que le respect des dispositions administratives, financières et procédurales prévues par la réglementation européenne et nationale et par les règles d'exécution du Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

Le titulaire devra fournir un appui opérationnel au Responsable Unique du Projet (RUP) et aux services du Consorzio Plemmirio pendant toute la durée du projet, à travers des activités spécialisées de planification, de coordination, de suivi, de contrôle administratif et comptable ainsi que de rapportage des dépenses engagées par l'Organisme.

DESCRIPTION DU SERVICE

A. Gestion et coordination des activités du projet

Le titulaire devra assurer:

- un soutien opérationnel au RUP et aux services du Consorzio Plemmirio pour la bonne mise en œuvre du projet;
- une assistance dans la planification et la programmation des activités prévues;
- le suivi de l'état d'avancement des activités et la vérification du respect du calendrier d'exécution;
- l'élaboration et la mise à jour des outils de gestion et de contrôle du projet;
- l'organisation et la rédaction des procès-verbaux des réunions techniques, rencontres opérationnelles et groupes de coordination;
- l'appui aux activités de gouvernance du projet et aux relations avec les organes de gestion du Programme.

B. Appui administratif et procédural

Le titulaire devra assurer:

- la rédaction de notes, rapports, comptes rendus, communications officielles et documents administratifs liés au projet;
- la mise à jour et la gestion du dossier administratif et documentaire du projet;
- la vérification de l'exhaustivité et de la conformité de la documentation produite;
- l'appui à la préparation des actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre du projet;
- l'organisation et l'archivage de la documentation conformément aux règles du Programme et à la réglementation applicable.

C. Coordination avec le partenariat

Le titulaire devra garantir:

- une assistance dans les relations avec le Chef de File (Lead Partner) ainsi qu'avec les partenaires italiens et tunisiens;
- l'appui aux activités de coordination transfrontalière;
- la collecte et la vérification des documents demandés aux partenaires;
- le soutien à l'organisation des réunions techniques et des réunions de partenariat;
- la préparation de la documentation requise par les organismes de gestion, de contrôle et de suivi du Programme.

D. Suivi technique, physique et financier

Le titulaire devra assurer:

- la collecte et le traitement des données liées aux indicateurs du projet;
- le suivi des outputs, résultats et livrables prévus dans l'Application Form approuvée;
- l'élaboration des rapports périodiques d'avancement;
- la vérification de l'atteinte des objectifs fixés;
- le contrôle du respect des échéances administratives, techniques et financières;
- la mise à jour des plateformes de suivi du Programme avec les données relatives aux indicateurs, outputs, livrables ainsi qu'à l'avancement physique et financier du projet.

E. Gestion financière et reporting

Le titulaire devra fournir un accompagnement spécialisé visant à garantir:

- la collecte, la vérification et l'organisation de la documentation administrative et comptable;
- la vérification préalable de l'éligibilité des dépenses;
- la préparation des rapports financiers périodiques et finaux;
- l'élaboration des demandes de remboursement;
- la rédaction des rapports financiers exigés par le Programme;
- l'élaboration et la vérification des feuilles de temps (timesheets);
- le contrôle de la correcte imputation des dépenses aux catégories budgétaires approuvées;
- le téléchargement des données et documents sur les plateformes électroniques du Programme;
- la préparation des dossiers destinés au Contrôleur de Premier Niveau (First Level Control);
- l'alimentation, l'actualisation et la gestion de toutes les informations requises dans les outils informatiques de monitoring et de reporting du Programme.

F. Gestion des modifications du projet

- Le titulaire devra fournir une assistance spécialisée concernant:
- les demandes de modifications techniques et administratives;
- les modifications et réallocations budgétaires;
- la préparation de la documentation nécessaire aux demandes d'autorisation;
- l'actualisation de la documentation du projet à la suite des modifications approuvées.

G. Assistance aux contrôles et audits

- Le titulaire devra assurer:
- la préparation et la mise à jour des dossiers de contrôle;

- l'assistance lors des vérifications du Contrôleur de Premier Niveau;
- l'assistance lors des audits et contrôles effectués par les autorités nationales ou européennes compétentes;
- la préparation des compléments d'information et des réponses demandés par les organismes de contrôle.

H. Clôture administrative et financière du projet

En phase finale du projet, le titulaire devra garantir:

- la préparation de la documentation technique, administrative et financière finale;
- l'appui à la rédaction du Rapport Final (Final Report);
- la vérification de l'exhaustivité des documents exigés par le Programme;
- l'assistance jusqu'à l'approbation définitive de la clôture financière par les autorités compétentes du Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

RÉSULTATS ATTENDUS / LIVRABLES REQUIS

Le titulaire devra au minimum produire les documents suivants:

- Plan opérationnel initial des activités;
- Calendrier actualisé de suivi;
- Rapports périodiques d'avancement technique et financier;
- Dossiers de reporting pour chaque période de rapportage;
- Dossiers documentaires destinés aux contrôles de premier niveau;
- Rapports financiers intermédiaires et finaux;
- Dossier administratif actualisé du projet;
- Rapport final technique et administratif relevant du Consorzio Plemmirio.

OBLIGATIONS DU TITULAIRE

Le prestataire devra exécuter les services faisant l'objet du marché avec la plus grande diligence professionnelle, en garantissant la continuité opérationnelle, le respect des délais et la conformité aux règles du Programme INTERREG NEXT Italie-Tunisie 2021-2027.

1. Obligations opérationnelles

Le titulaire est tenu notamment de:

garantir la bonne exécution des activités prévues dans l'Avis et dans son offre technique;

- respecter toutes les échéances du projet;
- assurer une assistance spécialisée continue pendant toute la durée du contrat;
- préparer et transmettre la documentation requise dans les délais;
- tenir à jour le dossier du projet;
- assurer la conservation et l'archivage de la documentation;
- signaler rapidement au RUP toute difficulté susceptible de compromettre les objectifs du projet;
- collaborer avec les services du Consorzio Plemmirio et les organismes de gestion et de contrôle du Programme.

2. Participation aux réunions

Le titulaire devra participer, sur demande du Consorzio Plemmirio, aux:

- réunions techniques et opérationnelles;
- réunions de coordination interne;
- réunions de partenariat;
- Steering Committees et Comités de Pilotage;
- groupes techniques;
- ateliers, séminaires et événements du projet;
- réunions avec le Lead Partner;
- réunions avec le Secrétariat Conjoint, l'Autorité de Gestion et les organismes de contrôle;
- contrôles de premier niveau, audits et vérifications comptables.

Ces réunions pourront se tenir en présentiel ou à distance par visioconférence.

3. Disponibilité

Le titulaire devra garantir sa disponibilité pendant toute la durée du contrat et répondre dans des délais compatibles avec les exigences du Programme et les demandes du RUP.

4. Confidentialité et protection des données

Le titulaire est tenu d'assurer la stricte confidentialité des informations et documents dont il aura connaissance dans le cadre de sa mission.

Il devra également respecter la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et assumera toute responsabilité en cas de violation.

FRAIS À LA CHARGE DU TITULAIRE

Sont entièrement à la charge du titulaire:

- toutes les dépenses organisationnelles et de gestion;
- les coûts du personnel affecté à la mission;
- les frais de déplacement, transport, repas et hébergement;
- les déplacements liés aux réunions, missions et activités du projet;
- l'utilisation des logiciels et outils informatiques;
- toute autre dépense nécessaire à la bonne exécution des prestations.

Aucun remboursement ou rémunération complémentaire ne sera accordé au-delà du montant contractuel.

RESPONSABILITÉS DU TITULAIRE

Le titulaire demeure responsable de l'exactitude des activités réalisées, de la documentation produite et des informations fournies dans le cadre de l'exécution du contrat.

Il restera tenu de collaborer avec le Consorzio Plemmirio jusqu'à la conclusion définitive des vérifications, contrôles et validations financières réalisés par les autorités compétentes du Programme, y compris après la clôture du projet si cela s'avère nécessaire.

MONTANT DE RÉFÉRENCE DU MARCHÉ

31 223,00 € hors TVA.

Ce montant comprend l'ensemble des coûts nécessaires à l'exécution du service et est considéré comme forfaitaire et global. Aucun paiement supplémentaire ne pourra être reconnu.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont autorisés à participer à la présente procédure les opérateurs économiques visés à l'article 65 du Décret législatif italien n° 36/2023 et ses modifications ultérieures.

Conditions générales

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- absence des motifs d'exclusion prévus aux articles 94 et suivants du Décret législatif n° 36/2023 et modifications ultérieures;
- inscription au Registre des Entreprises (C.C.I.A.A.) pour des activités compatibles avec l'objet du marché;
- habilitation au Marché Électronique de l'Administration Publique (MePA).
- Conditions de capacité technique et professionnelle

L'opérateur économique devra démontrer une expérience avérée dans au moins l'un des domaines suivants:

- activités administratives au sein de l'Administration Publique;
- assistance technique à des programmes européens;
- gestion et reporting de programmes Interreg;
- programmes ENI CBC;
- programmes INTERREG NEXT;
- programme LIFE;
- programme Horizon Europe;
- programme FEAMPA;
- gestion de partenariats internationaux;
- suivi et reporting de fonds européens.

CONDITIONS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Sous peine d'exclusion, les candidats doivent:

- être inscrits au Registre des Entreprises (C.C.I.A.A.) pour des activités liées aux services d'assistance technique, de conseil administratif, de suivi, de reporting et d'appui à la gestion de programmes et projets financés par des fonds européens;
- pour les opérateurs établis dans un autre État membre de l'Union européenne, être inscrits dans un registre professionnel équivalent;
- être inscrits sur la plateforme électronique de passation des marchés (MePA ou toute autre plateforme indiquée par le Pouvoir Adjudicateur).

CONDITIONS DE CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

- Conformément à l'article 100 du Décret législatif n° 36/2023, les opérateurs économiques doivent démontrer leur solidité économique et financière à l'aide d'au moins l'un des éléments suivants:
- une police d'assurance responsabilité civile professionnelle ou d'entreprise avec une couverture adaptée au montant du marché;

- une attestation bancaire certifiant la fiabilité économique de l'opérateur;
- la capacité à supporter les charges découlant de l'exécution du marché.

CRITÈRE D'ATTRIBUTION

Le marché est attribué selon le critère de l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base du meilleur rapport qualité/prix, conformément aux articles 71 et 108, paragraphe 1, du Décret législatif n° 36/2023 et modifications ultérieures.

Le montant de référence du marché est inférieur aux seuils européens et entre dans le champ d'application de l'article 50 du Décret législatif n° 36/2023 et modifications ultérieures.

Bien que le Pouvoir adjudicateur puisse procéder par procédure négociée conformément à l'article 50, paragraphe 1, lettre b), il a choisi de recourir à une procédure ouverte dématérialisée afin de garantir la plus grande transparence, concurrence et qualité du service.

L'évaluation de l'offre technique portera notamment sur:

- l'expérience acquise dans l'assistance technique et administrative aux administrations publiques;
- l'expérience dans la gestion, la mise en œuvre, le suivi et le rapportage de projets financés par l'Union européenne;
- l'expérience spécifique dans les Programmes Interreg, ENI CBC MED et Interreg NEXT MED;
- l'expérience dans la coordination et la gestion de partenariats nationaux et internationaux;
- la méthodologie proposée pour la réalisation des activités du projet CLIMED;
- l'organisation de l'équipe de travail et sa capacité à garantir le respect des échéances du projet;
- l'expérience en matière de contrôle, d'audit et d'assistance à la clôture administrative et financière des projets.

L'attribution sera effectuée dans le respect des principes horizontaux de l'Union européenne, y compris le principe DNSH (Do No Significant Harm), ainsi que des dispositions du Programme Interreg VI-A Italie-Tunisie 2021-2027 et de la réglementation nationale applicable.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DE L'OFFRE

L'offre sera évaluée sur la base du meilleur rapport qualité/prix, pour un total de 100 points, répartis comme suit:

Offre technique: 90 points

Offre financière: 10 points

1. Plan opérationnel et méthodologie de travail

Maximum: 30 points

Seront évalués:

- l'organisation du service;
- la méthodologie proposée;
- les modalités de suivi;
- les outils de gestion et de contrôle;
- les modalités d'interaction avec le Consorzio Plemmirio.

2. Curriculum professionnel de l'opérateur économique

Maximum: 20 points

Seront évalués:

- l'expérience dans l'assistance aux administrations publiques;
- la gestion de programmes européens;
- l'expérience dans les Programmes Interreg;
- l'expérience dans les Programmes ENI CBC MED et Interreg NEXT MED;
- la coordination de partenariats nationaux et internationaux;
- les activités de suivi, rapportage et contrôle de projets financés.

3. Expériences analogues documentées

Maximum: 20 points

Seront évalués:

- le nombre de services analogues réalisés;
- la valeur économique des projets gérés;
- la complexité des partenariats;
- les résultats obtenus.

4. Propositions d'amélioration

Maximum: 20 points

- Seront évalués:
- les services complémentaires;
- les outils innovants;
- les méthodologies améliorées;
- les solutions organisationnelles et numériques.

Tableau récapitulatif

N°	Critère	Points
1	Plan opérationnel et méthodologie de travail	30
2	Curriculum professionnel de l'opérateur économique	20
3	Expériences analogues documentées	20
4	Propositions d'amélioration	20
	TOTAL OFFRE TECHNIQUE	90
5	Offre financière	10
	TOTAL GÉNÉRAL	100

Offre financière

Le score relatif à l'offre financière sera calculé selon la formule suivante :

$$Pe = (R_{off} / R_{max}) \times 10$$

où :

- Pe = score attribué à l'offre financière ;
- R_{off} = pourcentage de réduction proposé ;
- R_{max} = réduction maximale parmi les offres admises.

Les scores seront arrondis à la deuxième décimale.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le marché sera attribué à l'opérateur économique ayant obtenu le score global le plus élevé résultant de l'addition du score technique et du score financier.

L'attribution sera ensuite formalisée via la plateforme MePA de Consip S.p.A. au profit de l'opérateur économique retenu à l'issue de l'évaluation comparative des offres.

La demande de participation devra être présentée conformément au Modèle A – Demande de participation.

Le marché pourra être attribué même en présence d'une seule offre, sous réserve de sa pertinence et de son adéquation.

Questa è la parte che nel documento francese attuale non compare e che invece nell'italiano è presente integralmente. citeturn7search1turn14search1

DOCUMENTS À FOURNIR

L'opérateur économique devra transmettre:

- la demande de participation signée électroniquement (Modèle A);
- le curriculum institutionnel ou professionnel;
- un mémoire technique descriptif;
- un plan opérationnel de travail;
- la liste des principaux services analogues réalisés au cours des cinq dernières années;
- une déclaration relative à la possession des conditions générales requises;
- un extrait récent du registre des entreprises;
- une déclaration d'habilitation au MePA;
- une déclaration relative à la traçabilité des flux financiers;
- une déclaration DNSH;
- une copie de la pièce d'identité du représentant légal.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation exigées par le présent Avis devront être déclarées par les opérateurs économiques au moyen d'une auto-déclaration établie conformément au D.P.R. n° 445/2000.

Le Pouvoir Adjudicateur procédera ensuite à la vérification de la véracité des déclarations ainsi qu'au contrôle du respect des conditions générales, professionnelles, économiques, financières et techniques prévues par la réglementation applicable aux marchés publics.

La vérification sera effectuée par l'intermédiaire du Dossier Virtuel de l'Opérateur Économique (FVOE) prévu à l'article 24 du Décret législatif n° 36/2023 et mis à disposition par l'Autorité

nationale de surveillance des marchés publics. Tous les candidats devront obligatoirement être enregistrés sur le système FVOE via le portail de l'Autorité Nationale Anticorruption (ANAC).

RECOURS À LA CAPACITÉ D'AUTRUI (AVVALIMENTO)

Le recours à la capacité d'autres entités est autorisé conformément à l'article 104 du Décret législatif n° 36/2023 et modifications ultérieures.

L'opérateur économique peut satisfaire aux exigences économiques, financières et techniques requises en s'appuyant sur les capacités d'un autre sujet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance n'est pas prévue dans le cadre de la présente procédure.

MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT

Financement de l'intervention

L'intervention est financée dans le cadre du Programme de Coopération Transfrontalière INTERREG VI-A Italie-Tunisie 2021-2027, au titre du projet CLIMED, cofinancé par l'Union européenne et destiné à promouvoir des actions conjointes en faveur de la durabilité environnementale, de la résilience climatique et du développement durable dans la zone de coopération transfrontalière.

Paielements au titulaire du marché

Les paiements seront effectués en fonction des activités effectivement réalisées et des résultats atteints, selon les modalités prévues par le contrat et sous réserve de la disponibilité des ressources financières du projet.

Les paiements interviendront notamment:

sur la base d'États d'Avancement des Prestations (SAL);
après vérification de la bonne exécution des prestations par le Pouvoir Adjudicateur;
après obtention d'un certificat DURC régulier;
sur présentation d'une facture électronique conforme;
dans le respect de la réglementation relative à la traçabilité des flux financiers.

Conditions de paiement

Le versement des rémunérations est subordonné:

à la correcte et complète exécution des prestations confiées;
à la transmission de la documentation technique et administrative requise;
à la délivrance des validations et certifications éventuellement prévues par le projet;
au respect de la réglementation environnementale applicable, des Critères Environnementaux Minimaux (CAM) et du principe DNSH (Do No Significant Harm), lorsque pertinent.

Tous les paiements seront exécutés conformément aux dispositions du Programme INTERREG Italie-Tunisie et à la réglementation nationale et européenne relative à la gestion et au contrôle des fonds européens.

DURÉE DU MARCHÉ

La mission prendra effet à compter de la signature du contrat et se poursuivra pendant toute la durée du projet CLIMED, financé dans le cadre du Programme INTERREG VI-A Italie-Tunisie 2021-2027, jusqu'à l'achèvement de l'ensemble des activités prévues, y compris les procédures de suivi, de contrôle, de rapportage, de clôture administrative et financière du projet ainsi que jusqu'à l'approbation définitive de la documentation finale par les autorités compétentes du Programme.

En cas de prorogation du projet ou d'extension des activités approuvée par les autorités compétentes, la durée du contrat sera automatiquement prolongée jusqu'à la réalisation complète des activités concernées, sans interruption et dans les mêmes conditions contractuelles.

CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE LA DÉCLARATION DE DISPONIBILITÉ

Le candidat ne doit pas se trouver dans l'une des situations d'exclusion prévues aux articles 94, 95 et 96 du Décret législatif n° 36/2023 et modifications ultérieures.

DÉLAIS ET MODALITÉS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

Le délai de dépôt des candidatures est fixé à 30 (trente) jours calendaires consécutifs à compter de la date de publication du présent Avis sur le site institutionnel du Consorzio Plemmirio.

Les opérateurs économiques intéressés devront transmettre, sous peine d'exclusion, leur candidature accompagnée de l'ensemble de la documentation requise avant 12h30 le 09/09/2026. La candidature devra être transmise exclusivement par courrier électronique certifié (PEC) à l'adresse suivante:

plemmirio.gare@pec.it

Objet obligatoire:

Demande de participation – Procédure d'attribution du service d'assistance technique spécialisée pour la gestion, le suivi et le rapportage du projet CLIMED – Programme INTERREG VI-A Italie-Tunisie 2021-2027.

Aucune candidature reçue après l'expiration du délai fixé ne sera admise.

Il est précisé que:

la transmission dans les délais relève de la seule responsabilité du candidat;

seules la date et l'heure de réception enregistrées par le système PEC du Pouvoir Adjudicateur feront foi;

le présent Avis ne constitue pas une offre contractuelle;

le Consorzio Plemmirio se réserve le droit de suspendre, modifier, proroger, révoquer ou annuler la procédure à tout moment sans indemnisation des candidats.

MOTIFS D'EXCLUSION

Seront exclues les candidatures ne comportant pas:

- le Modèle A – Demande de participation;
- le Curriculum Vitae;
- les autodéclarations relatives:
- aux conditions d'aptitude professionnelle et de capacité technique;

- aux conditions de capacité économique et financière ainsi qu'à la traçabilité des flux financiers;
- la déclaration d'habilitation à opérer sur le Marché Électronique de l'Administration Publique;
- la déclaration relative à l'application du principe DNSH;
- la copie d'une pièce d'identité valide du représentant légal.

Les candidatures incomplètes ou insuffisamment renseignées ne seront pas prises en considération.

L'absence des conditions requises ou l'absence de transmission des documents demandés entraînera l'exclusion de la procédure.

PUBLICATION

Le présent Avis est publié au tableau officiel électronique et sur le site institutionnel du Consorzio Plemmirio.

Les personnes intéressées peuvent contacter les bureaux du Consorzio pour tout renseignement complémentaire ou pour organiser une visite sur site.

PERSONNES AUTORISÉES À ASSISTER À L'OUVERTURE DES OFFRES

Les représentants légaux des opérateurs économiques soumissionnaires ou leurs mandataires dûment habilités.

CONTRIBUTION ANAC

Conformément à l'article 2 de la Délibération ANAC n° 524 du 22 décembre 2025, entrée en vigueur le 1er janvier 2026, aucun paiement de contribution ANAC n'est dû pour la présente procédure, le montant estimé du marché étant inférieur à 40 000,00 €.

DEMANDES D'ÉCLAIRCISSEMENTS

Les demandes d'informations complémentaires devront être adressées exclusivement par PEC à: consorzioplemmirio@legaller.it

au plus tard le septième jour précédant la date limite de dépôt des offres.

Les réponses seront publiées sur la plateforme utilisée pour la procédure, dans le respect des principes de transparence, d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Les réponses seront publiées au plus tard cinq jours avant la date limite de dépôt des offres.

Toute rectification ou modification de la documentation de la procédure sera publiée selon les mêmes modalités.

OUVERTURE DES OFFRES

Les offres seront examinées lors d'une séance publique tenue en visioconférence grâce à un lien communiqué par le Pouvoir Adjudicateur. La date et l'heure seront publiées dans la section « Administration transparente », sous-section « Marchés publics et contrats », du site institutionnel. L'évaluation technique sera réalisée par une commission interne lors d'une séance privée. Le procès-verbal final sera publié sur le site institutionnel du Consorzio Plemmirio.

AVERTISSEMENTS

Le présent Avis n'engage en aucune manière le Consorzio Plemmirio à procéder à l'attribution du marché.

La procédure est lancée uniquement afin d'identifier un opérateur économique disposant des compétences techniques et organisationnelles nécessaires à la réalisation du service demandé.

Le Consorzio Plemmirio se réserve le droit de révoquer la présente procédure pour motif d'intérêt public.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Responsable Unique du Projet (RUP)

Mme Salvatrice Zappalà

Responsable du Service Technique et de la Programmation.

Gestion administrative du marché et collaborateur du RUP

M. Francesco Collura

Coordinateur du Consortium et Directeur par intérim de l'AMP Plemmirio.

Collaborateur du RUP

M. Gianfranco Mazza

Responsable du Service Scientifique.

Commission d'évaluation

Président:

M. Francesco Collura, Coordinateur / Directeur par intérim du Consorzio Plemmirio.

Membres:

M. Gianfranco Mazza, Responsable du Service Scientifique et des activités en mer;

Mme Salvatrice Zappalà, Responsable du Service Technique et de la Programmation.

PROCÉDURES DE RECOURS

Organisme compétent: Tribunal Administratif Régional (T.A.R.) de Sicile;

Le présent Avis peut faire l'objet d'un recours juridictionnel conformément aux articles 119 et 120 du Décret législatif n° 104/2010 dans un délai de trente jours;

Le contrat ne prévoit aucune clause compromissoire.

Les données personnelles transmises par les candidats seront traitées conformément aux dispositions du Décret législatif italien n° 196/2003 et de ses modifications ultérieures, exclusivement aux fins liées à la présente procédure.

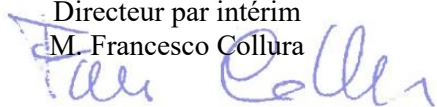
Syracuse, 10.08.2026

VU ET APPROUVÉ

Le Coordinateur du Consortium

Directeur par intérim

M. Francesco Collura



LE RUP

Mme Salvatrice Zappalà

